

LE MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

Sur ce feuillet été 2023, nous souhaitons partager avec vous notre satisfaction suite à l'acquisition foncière du terrain des Consorts Panaye. Celui-ci, situé stratégiquement dans le cœur de notre village, devient une propriété communale. Les maisons mitoyennes de la « Grande rue » encerclent cette pastille verte qui était arborée il y a un temps, d'arbres fruitiers. Ce terrain supposé public pour certains ne l'était pas jusqu'à ce jour !

Contexte : les propriétaires étant ouverts à une acquisition communale, notre équipe municipale a négocié les dites parcelles, qui sans nul doute par leur emplacement, participeront au développement du village. Nous avons à l'esprit un stationnement optimisé et végétalisé de 2000 m², un aménagement sécuritaire entrée du village / carrefour de l'école, ou encore une mise en valeur du cheminement piéton. La ruelle, dénommée, le « chemin du curé » crée ainsi une liaison de charme entre le haut du village et l'école. Ces ruelles tortilleuses, pentues, en pierre, murées ou végétalisées, abritant lézard ou ver luisant dégagent un caractère intime pour les riverains, et pour chacun, une identité villageoise attachante.

À l'évidence, cet achat, d'un montant de 35 000 euros, permettra une ouverture des possibilités et d'opportunités que les élus d'aujourd'hui et ceux de demain auront le privilège de valoriser. En pensant à l'avenir de la commune, le conseil municipal œuvre pour l'intérêt général.

Afin d'être en phase avec nos finances, nous ne regrettons pas de bouleverser un peu les priorités annoncées sur ce mandat. Nous reporterons ainsi d'autres investissements. Nous maintiendrons le programme de travaux 2023 sur la voirie. Plusieurs opérations de rénovations sur le patrimoine ont été réalisées : réfection de la ferronnerie et peinture du portail accolé à l'église St Martin et rénovation du portillon et portail en fer forgé du cimetière.

En conclusion, nous sommes heureux de partager cette décision d'acquisition avec vous Combovinois et les associations de notre commune. Ce terrain, en l'état, permettra déjà de proposer un espace de stationnement lors des prochaines manifestations, pour la clientèle de notre commerce « Les Berges des 3 ruisseaux », ou encore pour les randonneurs d'un jour libérant ainsi les stationnements existants aux habitants.

Je vous souhaite un agréable été, et de belles vacances.

Bien cordialement, Séverine BOUIT, Maire

POINT DES TRAVAUX 2023

TRAVAUX DE L'ÉGLISE

Des travaux de réparation ont été réalisés récemment sur la **porte d'entrée de l'église** par un professionnel en menuiserie. Le résultat est très esthétique.

Des travaux sont nécessaires pour la conservation du **bâtiment de l'église** :

- Reste à reprendre le haut de la porte d'entrée.
- La zinguerie : certaines chenaux et descentes.
- La toiture de la sacristie est aussi à réparer.
- Celle de l'église doit être vérifiée.

Le **bâtiment du clocher** a aussi besoin de réparations :

- La poutre du beffroi qui supporte les cloches est à changer.
- L'escalier d'accès au clocher est devenu dangereux, il est à remplacer.
- La partie électricité clocher et horloge est aussi à reprendre
- La toiture du clocher doit être vérifiée.



Les travaux à venir vont nécessiter des investissements importants.

La commune n'écarte pas de faire appel à une souscription pour compléter les dépenses de ces investissements..

HISTORIQUE

La municipalité a depuis neuf ans réalisé plusieurs travaux d'entretien et de mise en valeur sur ce patrimoine :

- La restauration des abat-sons du clocher et la pose de grillages contre les pigeons.
- Le remplacement de l'horloge monumentale et de son éclairage.
- La restauration des vitraux de l'église et du dallage central de la nef.
- La restauration du portail donnant sur le parvis.

RÉFECTION VOIRIE

Un point sur les travaux de voirie en 2023. Cette année, nous avons trois zones de réfection.

Une première tranche a été réalisée par Colas début juin avec la reprise de la chaussée **chemin des troupeaux** et sur le **haut de la rue des Rollands**.

Dans un deuxième temps (au début de l'automne) une petite reprise est prévue entre la voirie et le mur d'un riverain **rue de Santon**. Enfin TP réalisations procédera à une réfection complète en enrobé de la chaussée (très dégradée) du **chemin de Ronchay**.

En complément, des travaux seront confiés à TP Planel sur le **chemin du réservoir**, pour en écarter les eaux de pluie qui le ravinent régulièrement.

TRAVAUX DU CIMETIÈRE

Pour compléter ce bouquet de travaux d'entretien, le portail et le portillon du cimetière ont été sablés et repeints par l'agent communal.



DÉCLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE DÉPOSER SA DÉCLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER ?

Dans le cadre d'une construction ou d'un projet de rénovation de grande ampleur, plusieurs démarches successives doivent être réalisées auprès de la mairie.

QU'EST-CE QU'UNE DÉCLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER ?

Selon l'article L.461-1 du Code de l'urbanisme, l'administration, c'est-à-dire la

mairie du lieu de construction, bénéficie d'un droit de visite du chantier afin de procéder à la vérification de la conformité des travaux par rapport au permis de construire délivré.

Dès lors, il est nécessaire de prévenir la mairie du commencement des travaux via un document intitulé Déclaration d'Ouverture de Chantier. Cette déclaration se matérialise aussi par l'affichage du permis de construire à l'entrée du chantier.

DANS QUELS CAS LA DÉCLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

La déclaration d'ouverture de chantier est une démarche obligatoire pour tous les titulaires d'un permis de construire ou d'un permis d'aménager.

Au contraire, les maîtres d'ouvrage qui ont dû procéder uniquement à une déclaration préalable de travaux, ont seulement l'obligation d'effectuer une déclaration d'achèvement des travaux.

COMMENT EFFECTUER LA DÉCLARATION D'OUVERTURE DE CHANTIER ?

Pour effectuer la déclaration d'ouverture de chantier :

- vous devez vous munir du numéro de permis de construire qui vous a été délivré par la mairie.
- Ensuite, vous pouvez procéder à la déclaration directement en ligne si vous le souhaitez.
- Si vous préférez le format papier, il faudra remplir le Cerfa n°13407*02 à adresser à la mairie par courrier recommandé avec avis de réception, soit à déposer en mairie aux horaires d'ouverture.



QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES ASSURANCES ET LES GARANTIES ?

La déclaration d'ouverture de chantier joue un rôle essentiel pour la validité et la mise en jeu de l'assurance Dommage Ouvrage (DO) ainsi que pour la garantie décennale.

Si vous souscrivez une assurance dommage ouvrage (avant le début des travaux de construction), pour valider votre dossier, l'assureur a besoin de celle-ci mais aussi des attestations d'assurance des différents entrepreneurs intervenant sur le chantier.

De plus, la déclaration d'ouverture de chantier fait également courir le délai de la garantie décennale prévue à l'annexe 1 de l'article A.243-1 du Code des assurances.

La déclaration d'ouverture de chantier est donc toute aussi importante que la déclaration d'achèvement des travaux.

Très simple à effectuer, cette déclaration permet de vous mettre en conformité vis-à-vis de la mairie, mais aussi de pouvoir mettre en jeu la responsabilité des entrepreneurs du BTP en cas de dommage dans les dix ans suivants la construction.

La déclaration d'ouverture de chantier est également un élément essentiel pour la prise en charge de l'assurance dommage ouvrage.

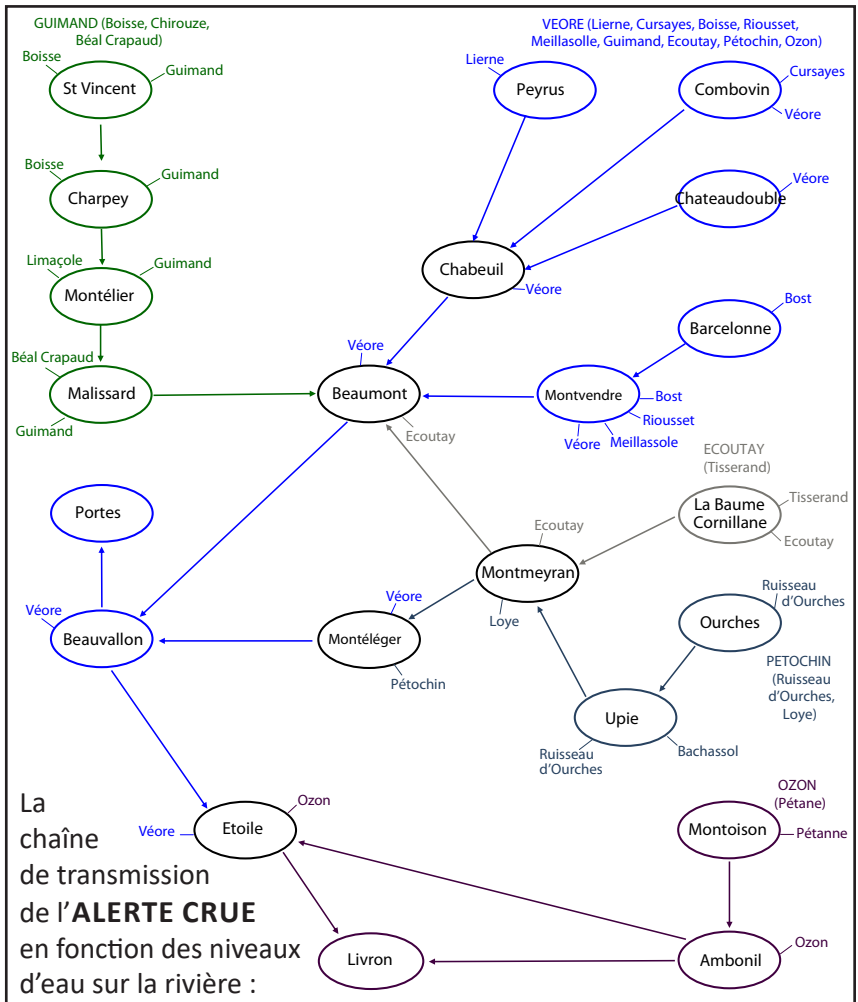
LES VEILLEURS COMMUNAUX

La réunion des « Veilleurs Communaux » a eu lieu le 13 juin.

Les **VEILLEURS COMMUNAUX** sont des bénévoles qui créent une chaîne d'alerte en cas de crue, entre les communes de l'amont et de l'aval du bassin de la Véore. Dans notre commune, les deux veilleurs sont Mme Marie-Christine CHATEAU et M. Éric MOGINOT, pour la Véore et la Cursayes.

Le service Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) dépend de Valence Romans Agglo et a en charge 600 km de cours d'eau.

RAPPEL :
il appartient à chaque propriétaire riverain d'un cours d'eau de nettoyer les rives et le cours afin d'éviter la formation d'embâcle.



PROPRIÉTAIRES RIVERAINS D'UN CANAL

DROITS ET DEVOIRS

Propriétaire du lit et des berges mais pas de l'eau. Si une rivière non domaniale traverse un terrain, on est propriétaire de son lit et de la berge. Si la rivière délimite deux propriétés, son lit ne nous appartient que pour moitié.

L'eau en revanche n'appartient à personne. Elle fait partie du patrimoine commun de la nation selon les termes de l'article L210-1 du Code de l'environnement. Concrètement on peut en faire usage, c'est-à-dire pomper de l'eau dans la rivière ou dans un canal pour son usage domestique (arroser votre jardin par exemple). Mais il convient de laisser un débit minimum afin d'y garantir la circulation et la reproduction des espèces qui y vivent.

Un arrêté préfectoral peut, en outre, **interdire les prélèvements en période de sécheresse**.

LE PROPRIÉTAIRE RIVERAIN DOIT :

- maintenir le **libre écoulement des eaux** s'écoulant sur sa propriété (article 640 du Code Civil).

Il est donc interdit de créer ou de conserver un obstacle pouvant empêcher l'écoulement.

- **entretenir son fossé** régulièrement.

Il doit donc procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'évacuation des eaux en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval

du fossé (article 640 et 641 du Code Civil). L'entretien régulier des cours d'eau est défini dans les articles L215-1 et suivants et en particulier L215-14 du Code de l'Environnement : «... le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau... »

COMMENT ENTREtenir SON FOSSÉ ?

- le **ramassage des embâcles** pouvant constituer une obstruction à l'écoulement des eaux (troncs, bois flottés, feuilles mortes, branches d'arbres, détritiques...) au minimum deux fois par an (**début printemps et début hiver**) ;
- **supprimer les amas émergés** de terre, de sable, de graviers, de vases déposés par les crues qui gênent l'écoulement des eaux ;
- **élaguer la végétation des berges** sans dessoucher afin de ne pas déstabiliser les berges, des branches basses et pendantes (c'est-à-dire retirer les branches inutiles ou gênantes et réduire la longueur des autres) en automne ;
- **faucarder et enlever la végétation arbustive dans le lit du cours d'eau** qui freine l'écoulement des eaux, avec exportation de résidus (pour éviter l'altération de la qualité du milieu par enrichissement en matière organique) en automne afin de respecter les périodes de reproduction de la faune et de la flore ;
- l'enlèvement des alluvions et le

nettoyage des ouvrages de franchissement (buses et grilles) au minimum deux fois par an (début printemps et début hiver) afin de ne pas créer de bouchons hydrauliques ;

- le curage du fossé par tronçons (de moins de 100 m) **tous les 5 - 10 ans** (selon la qualité de l'écoulement des eaux) en automne pour le maintenir dans sa largeur et sa profondeur naturelles initiales.

- L'entretien régulier ne nécessite pas d'autorisation administrative.
- Les opérations d'aménagement ou de restauration nécessitent quant à elles une autorisation auprès des services de l'Etat.

POUR UN FOSSÉ SITUÉ EN LIMITE DE PARCELLE : L'entretien doit être assuré à parts égales entre les 2 propriétaires riverains en fonction du nombre de mètres linéaires de mitoyenneté (article 666 et 667 du Code Civil).

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- rateau à feuille voir aspirateur souffleur/broyeur portable pour le ramassage des feuilles
- débroussailluse pour le fauchage
- sécateur voir tronçonneuse pour l'élagage
- bâche plate pour le curage
- équipements de protection individuelle : casque, lunettes de protection, chaussures de sécurité



CE QU'IL FAUT ABSOLUMENT ÉVITER / CE QUI EST INTERDIT

- rectifier ou recalibrer le fossé lors du curage (pas de surcreusement par rapport au fond initial)
- est interdit le désherbage chimique en deçà d'une distance indiquée sur l'étiquette
- curer «à blanc» le fossé ou décaper la couche superficielle du sol
- pratiquer un entretien trop régulier et uniforme en particulier entre avril et juillet
- assécher les zones humides
- dépôt des produits de curage en lit majeur ou en zone humide

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Une opération de sensibilisation initiée par le Conseil municipal des jeunes : le dispositif veut rappeler que la quasi-totalité des eaux pluviales provenant des toitures, des parkings ou des routes se jette dans les grilles des eaux pluviales.

Le CMJ veut favoriser une meilleure appropriation des **BONS RÉFLEXES DEVANT UNE GRILLE D'EAUX PLUVIALES** : arrêt des déversements (solvants, pesticides, peintures, graisses, vidange de piscine...), moins de déchets nuisibles tels que les mégots ou déjections canines !

Vous verrez donc prochainement inscrits devant les grilles d'eaux pluviales avec une peinture biodégradable :

ICI

COMMENCE

LA MER

DÉFENSE INCENDIE

La fourniture des moyens d'alimentation en eau de Défense Incendie (DI) relève aujourd'hui exclusivement de la compétence des communes. En fonction des risques à prendre en compte, le maire doit donc s'assurer de fournir les moyens adéquats aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS).

SCHÉMA COMMUNAL DE LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Le SCDECI constitue alors un véritable outil d'anticipation et de gestion communale.

Son objectif est l'amélioration de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) de la commune, à des coûts les plus faibles possibles au regard des infrastructures existantes.

Basé sur une analyse de risque, il doit permettre à la commune de planifier ses aménagements en matière de défense incendie et d'accompagner le développement urbain.

L'élaboration du schéma va permettre l'évaluation de la conformité de la commune à la réglementation et proposera un certain nombre d'investissements chiffrés et hiérarchisés dans le temps.

POUR COMBOVIN, l'étude a été confiée à Prévention Incendie 2607

En mars 2023, une première cartogra-

phie des besoins de la commune a été réalisée d'après des photos aériennes, de la localisation des points d'eau incendie existants et une enquête auprès des agriculteurs pour évaluer les besoins en eau et l'implantation de poteaux incendie ou de réserves souples hors sol.

La municipalité remercie tous ceux qui ont contribué à apporter un éclairage sur les risques à prendre en compte dans les exploitations, permettant ainsi d'affiner les investissements à venir.

Cette étude chiffrée sera présentée aux élus et transmise au SDIS26 pour avis.



NOUVEAUTÉ

Depuis le 1^{er} juin une météo des forêts est diffusée par météo France. Chaque jour une carte indique le niveau de danger par département pour le lendemain ou le surlendemain.

En parallèle, nous rappelons que la préservation des espaces naturels et agricoles qui nous entourent dépendent du comportement de chacun.

CONSTAT

90% des feux sont d'origine humaine. La majorité est due à des imprudences et des comportements dangereux. La forêt est en fragile, arbres morts suite des épisodes de sécheresse, pyrale du buis. Elle peut s'embraser très rapidement. Une grande prudence et une vigilance s'imposent à tous.

CONCRÈTEMENT

- Tous les abords des constructions situées à proximité des forêts (à moins de 200m) doivent être débroussaillés sur une distance de 50 m et les résidus de coupe enlevés.
- Interdiction de fumer en forêt en périodes de risque de feux décrétées par la préfecture.
- L'interdiction totale des promenades peut être aussi décrétée, ainsi que tous les brûlages et barbecues suivant les conditions de sécheresse et de vent.



PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERCORS

C'est la reprise pour LES GARDES ET ÉCOGARDES !

Comme chaque année, les équipes de gardes permanents - 3 écocardes du Parc naturel régional du Vercors et 5 gardes sur la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors - sont renforcées par l'arrivée de 3 écocardes et 2 gardes saisonniers de la Réserve naturelle qui prennent leur fonction de mai à la fin du mois d'octobre.

Petit rappel de leurs MISSIONS COMMUNES :

- accueillir, informer, sensibiliser randonneurs et visiteurs ;

- surveiller les sites naturels et veiller à leur préservation ;
- assurer un suivi scientifique et technique des milieux.

MISSIONS plus spécifiques des ÉCOGARDES :

- ils sont les interlocuteurs de terrain des collectivités du territoire ;
- ils assurent la maintenance des itinéraires de randonnées (signalétique directionnelle et balisage).

Ainsi, les gardes et écocardes sont un relais essentiel sur le terrain entre les usagers, les communes et le Parc.

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION : VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2023

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Les communes sont informées que les assiettes fiscales vont déjà subir l'impact de l'inflation.

En conséquence, Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux et de maintenir les taux de 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 6.66 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.85 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50.08 %

DÉLIBÉRATION : VOTE DES SUBVENTIONS DE DROIT PRIVE DE 2023

Madame le Maire rappelle que chaque année, des subventions de droit privé sont votées au budget primitif et qu'il convient donc de délibérer pour allouer ses subventions pour l'année 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le montant de ses subventions 2023 pour un montant total de 3 000 € et **DÉCIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

Le club de l'amitié :	300 €
Chabeuil Aide et Partage :	1 400 €
Ecole de Combovin :	1 200 €
ADMR Montélier :	50 €
ADMR Mirabel et Blacons :	50 €

DÉLIBÉRATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Madame le Maire et Madame Baudouin, adjointe aux finances, présentent le budget de fonctionnement, le budget d'investissement de l'année 2023, ainsi que les investissements pouvant être réalisés sur l'année.

Vu l'affectation des résultats du Compte Administratif 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
ADOpte, par **9 voix pour**, ainsi le BP 2023 section fonctionnement et investissement

BUDGET G^{AL} COMMUNE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	290 111 €	186 486 €
Recettes	290 111 €	186 486 €

QUESTIONS DIVERSES

- Réunion élus avec le CAUE pour le projet de reconstruction de la salle des fêtes le jeudi 11 mai 2023 à 18h.
- Réunion sur les investissements communaux mardi 16 mai à 20h30.

SÉANCE DU 4 MAI 2023

DÉLIBÉRATION : DÉNOMINATION DES NOUVELLES VOIES COMMUNALES

Madame le Maire rappelle la délibération du 6 novembre 2015 adoptant le tableau de classement des voies de la commune.

Ce tableau doit être mis à jour afin de rajouter de nouvelles voies, pour adressage, sur la commune :

- Allée de Morat
- Passage du curé

Délibération approuvée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION : CONVENTION AVEC LA CASA MATTA POUR LES JARDINS PARTAGES

Madame le Maire rappelle la délibération du 1^{er} avril 2021 concernant la convention passée avec l'association la Raye en transition pour la gestion de la parcelle cadastrée section A n°126 à destination d'un jardin collectif.

Depuis l'association la Raye en transition a décidé de se mettre en sommeil et a mis fin à ladite convention à compter du 1^{er} mai 2023.

L'association la Casa Matta a exprimé le souhait de maintenir ce jardin partagé et de poursuivre la gestion de la parcelle par le biais d'une nouvelle convention avec la commune.

Madame le Maire donne lecture de la convention cadre d'occupation et d'usage pour la gestion de la parcelle A 126 de 3 270 m² à destination d'un jardin collectif et du règlement du jardin permettant de fixer les règles générales de ce jardin, les modalités d'inscription, les cotisations et son fonctionnement.

Délibération approuvée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION : DÉCISION MODIFICATIVE N°01/2023 AU BUDGET PRIMITIF

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT

ARTICLE	NATURE	DÉPENSES	RECETTES
66111	Intérêts réglés à l'échéance	80.00	
627	Services bancaires et assimilés	500.00	
022	Dépenses imprévues	-580.00	
	Total	0.00	0.00

INVESTISSEMENT

ARTICLE	NATURE	DÉPENSES	RECETTES
2131-106	Bâtiments publics (EGLISE)	6 000.00	
2157-132	Matériel et outillage de voirie (TONDEUSE)	-3 500.00	
132-106	Subvention Département (EGLISE)		2 500.00
2051-101	Concessions, droits similaires (INFORMATIQUE)	220.00	
020-00	Dépenses imprévues	-220.00	
203-135	Frais études, recherche, développement (AMENAGEMENT URBAIN)	10 000.00	
1641-00	Emprunts	- 5 000.00	
10222	Subvention Département (AMENAGEMENT URBAIN)		5 000.00
	Total	7 500.00	7 500.00

L'ÉCOLE DE COMBOVIN

Chaque classe de l'école de Combovin vient de terminer son projet sur l'**ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**, entièrement financé par Valence Romans Agglo.

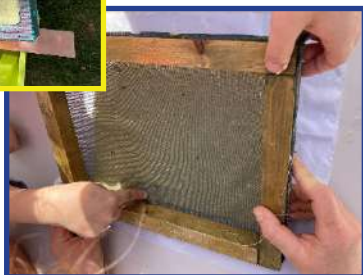
La classe de **CE1/CE2** a appris à teindre de la laine de mouton. Avec des pelures d'un oignon, on obtient de la laine jaune, avec du bois de campêche, de la laine violette... Les élèves ont utilisé les laines colorées pour réaliser un **tissage traditionnel mexicain**.



Puis, ils ont extrait des encres de 4 plantes : le rouge du cosmos sulfureux, le jaune de la camomille des teinturiers, le vert du nerprun purgatif et le marron de la galle de chêne.



À l'aide de ces encres, ils ont coloré de la pâte à papier pour réaliser de belles **feuilles de papier recyclé**.



La classe de CP/CE1 a continué son travail autour de la Véore et de son écosystème. Les élèves ont appris à identifier les différentes espèces d'insectes présentes dans la Véore et se préparent à étudier le cycle de croissance de la libellule.



Nous avons reçu fin mai la **MALLE DE JEUX EMPRUNTÉS**.

Elle contient une trentaine de jeux qui permettent aux élèves de résoudre des problèmes de différents niveaux.



Enfin, tous les élèves préparent leur **REPRÉSENTATION MUSICALE** pour la fête de l'école qui a eu lieu à Châteaudouble, le **vendredi 23 juin 2023**.



LES PETITES MAINS DU RPI

Vente de plants de printemps du samedi 13 mai sur le marché de Peyrus



spectacle des enfants préparé tout au long de l'année par les enseignants et les intervenants.

L'association les Petites mains du RPI a œuvré toute cette année scolaire 2022-2023 afin que nos enfants puissent bénéficier de projets pédagogiques, sorties scolaires, achats de matériel... Grâce à notre investissement nous avons pu verser à chacune des 7 classes **1100 €**.

Cette fin d'année scolaire se clôture par la traditionnelle **KERMESSE** le vendredi 23 juin 2023, avec un

Pour les prochaines manifestations, nous comptons sur votre participation ! **Que votre aide soit ponctuelle ou régulière, toutes les petites mains sont précieuses !** Plus on est nombreux à s'investir, plus la répartition des tâches est facile !

Vous pouvez déjà noter dans vos agendas, la **SOIRÉE DE RENTRÉE** qui aura lieu le **vendredi 13 octobre 2023** à la salle des fêtes de Châteaudouble !

ACCUEIL DE LOISIRS DE LA RAYE

OUVERT DU LUNDI 10 JUILLET AU VENDREDI 4 AOÛT 2023

L'ALSH dépend du Regroupement Pédagogique Intercommunal des communes de Châteaudouble, Combovin et Peyrus. Les enfants, âgés de 3 à 12 ans, sont accueillis dans les locaux de l'école maternelle de Châteaudouble.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE L'ÉTÉ

- Découvrir notre histoire et le patrimoine local
- Lier l'imaginaire et la nature
 - S'aérer l'esprit



PLONGÉE DANS LE RPI

Du lundi 10 au jeudi 13 juillet 2023

On quitte les chaises de l'école et on part à la découverte des villages du RPI. On prend le train sur la Raye, arrêt aquatique à Peyrus le lundi, arrêt chevaleresque et artisanal à Châteaudouble le mardi et le mercredi, puis terminus sportif et culinaire à Combovin le jeudi !

Lundi 10 : Destination Piscine à Peyrus / Mardi 11 et Mercredi 12 : Destination Châteaudouble / Jeudi 13 : Destination Combovin



UN MONDE MERVEILLEUX

Du lundi 17 au vendredi 21 juillet 2023

De la magie plein les yeux ! Comme dans un conte de fée, place à l'imaginaire ! Équipez vos licornes, on part à l'aventure !

Mardi 18 : Piscine à Peyrus / Jeudi 20 : Sortie au Monde de Merlin



SUR LES TRACES DE LA PRÉHISTOIRE

Du lundi 24 au vendredi 28 juillet 2023

Qui a laissé ses traces sur les murs de la grotte ? Seraient-ce nos ancêtres ? Difficile de ne pas en faire toute une Histoire !

Mardi 25 : Piscine à Peyrus / Jeudi 27 : Sortie à la grotte Chauvet 2 Ardèche



LE BOIS DANS TOUS SES ÉTATS

Du lundi 31 juillet au vendredi 4 août 2023

Quand le loup n'est pas là, le bois danse ! Des kapplas au billard en passant par la forêt, viens découvrir le bois dans tous ses états et te faire plein de nouveaux copeaux !

Mardi 1 août : Piscine à Peyrus / Fil rouge : location de jeux en bois sur la semaine



ORGANISATION PÉDAGOGIQUE ET CHOIX D'ACTIVITÉS

Les enfants seront accueillis en deux groupes distincts : les 3-6 ans et les 6-12 ans.

L'équipe d'animation sera composée de 5 anims : Eulalie, Lisa, Judith, Juliette et Quentin. À chaque début de journée, les enfants choisissent l'activité (ou les activités) du jour (sauf

pour les sorties) parmi une sélection d'activités préparées par nos soins.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Les inscriptions sont accessibles via le portail famille depuis le mardi 2 mai 2023.

Vous n'avez pas de compte famille ? Le dossier d'inscription est disponible en téléchargement sur le site de la mairie de Châteaudouble ou vous pouvez m'en faire la demande par mail.

CONTACTS

- Accueil de loisirs de la Raye
2, place de la fontaine
26120 Châteaudouble
06 30 99 16 62

alsh.chateaudouble@gmail.com
Directrice : Bergeron Françoise

- Mairie de Châteaudouble
1, place de la fontaine
26120 Châteaudouble
04 75 59 81 09

mairie.chateaudouble@wanadoo.fr
Monsieur le Maire : Bellier François

INSCRIPTIONS JUSQU'AU DIMANCHE 2 JUILLET 2023



DU CÔTÉ DE L'AUBERGE DE L'ÉCOLE...

Notre association est animée par des parents bénévoles (depuis 2004), le tout en lien avec les 3 mairies et en étroite collaboration avec les personnels municipaux et animateurs·rices culturelles qui y interviennent.

Cette année 2022-2023, 116 familles sont adhérentes à l'association et **sur l'année 2021-2022, environ 15 700 repas ont été servis aux enfants.**

En 2022-2023, L'Auberge de l'école continue son rôle de gestion de la cantine sur le RPI et reste un acteur engagé auprès des Mairies et du Directeur de l'ASLH dans le suivi et la mise en place des activités périscolaires.

CONCERNANT LA CANTINE, il y a trois lieux de repas, un seul prestataire (Plein Sud à Montélier) et un même menu pour tous les enfants du RPI.

Environ 120 enfants mangent quotidiennement à la cantine sur le RPI.

À Châteaudouble, la cantine est gérée par Nathalie Lipani, Christine Manson, Sandrine Walenciak et Juliette Lange.

À Combovin, la cantine est gérée par Emmanuelle Frigot, Laetitia Mulot et Marianne Colombier.

À Peyrus, la cantine est gérée par Josiane Magnat et Alexandra Thiers.

Fin d'année scolaire 2022, à l'initiative de l'association et des 3 mairies du RPI, un partenariat a été lancé avec **AGRIBIODROME ET VALENCE RO-**

MANS AGGLO afin de diagnostiquer et d'aider à l'amélioration du service de cantine sur le RPI. Ce partenariat perdure pour cette année scolaire 2022-2023. **Une réunion de bilan a eu lieu le 15 juin 2023**, nous vous informerons des résultats.

Durant cette année scolaire, nous avons tenu à 2 reprises la **BUVETTE** du marché de Peyrus. Cette initiative permet de nous faire connaître, de créer du lien et de financer une partie des impayés de l'association.

Également une **CAGONTTE SOLIDAIRE** va être lancée en juin 2023 afin que l'ensemble des familles du RPI puisse être solidaire des familles en difficulté financière.

Nous avons également organisé le **CAFÉ** de l'auberge de l'école. L'objectif est de faire se rencontrer les parents, d'expliquer notre fonctionnement et nos projets, et de créer du lien entre les parents. Nous souhaitons renouveler cet évènement pour l'année scolaire à venir.

Enfin, soucieux de proposer des **ANIMATIONS PÉRISCOLAIRES** à nos enfants pour l'année 2023-2024, nous recherchons des parents qui souhaiteraient s'investir sur ce sujet.

QUEL AVENIR POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024 ?

L'auberge de l'école fonctionne grâce aux parents bénévoles et avec le soutien des mairies. Comme chaque année, nous organiserons en septembre 2023 notre **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** et l'élection du bureau. Certains membres du bureau vont cesser leur activité. Nous recherchons donc des parents qui souhaitent s'investir dans ce projet collectif qui permet à nos enfants de bénéficier d'un service de cantine de qualité.

CONTACT

Pour rejoindre l'association, pour toute question, n'hésitez pas à contacter le bureau de l'Auberge : aubergedelecole@gmail.com

CLUB DE L'AMITIÉ

Ce premier trimestre a vu la reprise de toutes nos activités.

Nous avons eu le plaisir de partager avec les Combovinois un **REPAS CHOUROUTE** en janvier et un **REPAS CHEVREUIL** en mars, à la satisfaction générale.

Nous venons de faire un **REPAS**

CUISSES DE GRENOUILLES avec le Club de Châteaudouble (photo).

Pour les adhérents présents, nous continuons nos **RENCONTRES les jeudis après-midi**.

Sinon, bonnes vacances à tous et rendez-vous en septembre !



L'AVENIR COMBOVINOIS

Après avoir chanté **LOU MAI** avec le beau temps, il est temps pour les bénévoles de préparer les fêtes de l'été qui s'approchent à grands pas.



Le week-end de la **SAINTE MARGUERITE** ouvrira le bal les 22-23 juillet avec son planning habituel :

- concours de pétanque,
- 2 soirs de bal,
- le corso et
- le repas.

Comme chaque année toute aide est la bienvenue pour nous aider à préparer au mieux ces festivités. Pour nous donner un coup de main rien de plus simple : **présentez-vous à la salle des fêtes les soirs du 17, 18, 19, 20 et/ou 21 juillet** (des bénévoles pour le 22 et 23 seront les bienvenus également). Il y aura de quoi vous occuper !

Vous pouvez déjà retenir les dates de la **FÊTE DE LA MI-AOÛT** le week-end du 19 et 20 août.

C'est ce week-end festif qui accueillera cette année le marché des producteurs locaux le dimanche matin.

Nous vous attendons nombreux,
merci d'avance !

Notre **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** s'est déroulée le 09 Juin 2023 à l'annexe de la Mairie.

Mme le Maire, Mme Magali Chazalet ainsi que M. Yves Chazalet nous ont fait le plaisir d'y assister.

À l'ordre du jour, nous avons abordé des sujets internes tel que les comptes clôturés pour la saison 2021/2022, le prévisionnel pour la saison 2023/2024 présenté par le trésorier M. Pierre Bouchet.

Le compte rendu des comptages nocturnes, les prélèvements et les lâchers de petits gibiers pour la saison prochaine.

La démission du secrétaire et d'un administrateur, tous deux ont été cooptés par des membres de l'ACCA suite à un vote à main levée.

La saison prochaine les **jours d'ouvertures** sont, comme la saison dernière : les mardis uniquement pour la plume, les autres jours de chasse sont les jeudis, samedis, et dimanches.

Pour la deuxième édition nous avons pu, toutes et tous nous réunir pour un grand moment de convivialité à l'occasion de la **COURSE DE CAISSES À SAVON** au sein du village.

Cette année et d'un commun accord, les associations : Jé un garage, l'Avenir Combovinois, la



Casa Matta, La Raye en transition et l'ACCA ont eu l'opportunité d'**acquérir un chaiteau d'occasion**. Chacune d'entre elles pourra, si le besoin s'en fait sentir, l'utiliser. Un investissement rentable au vu des tarifs de location.

Comme tous les ans, l'ACCA et la chasse de la Chauméane organiseront pour la **FÊTE DE LA SAINTE MARGUERITE** un concours de boules en doublettes le samedi et triplètes le dimanche, plus tombola.

Il y aura un deuxième concours de boules avec doublettes le samedi et triplètes le dimanche les **19 ET 20 AOÛT**, plus tombola.

Snack et buvette seront présents pour les deux événements.

Nous serons ravis de vous accueillir pour partager ces moments de convivialité.

Le président de l'Association Communale de Chasse Agréée, Dominique Martin

CASA MATTA

Notre association continue son joyeux bon-homme de chemin et veille à proposer des activités diverses :

Le 3 mai et le 6 juin, l'**atelier lecture** a permis de partager nos coups de cœur.

Le 6 mai au matin, nous nous sommes installés au marché de Peyrus pour un **troc de plantes**.

Le 6 mai au soir, **Yasmina Kachouche** a égayé la terrasse de l'auberge avec ses reprises de Brigitte Fontaine après avoir mené un **stage de chant**.

Le 25 mai, un étonnant mélange de **magie et d'histoires contées** nous a réunis à l'auberge (Magie Théâtre avec L. Chareyron et P. Arnaud).

Le 28 mai, nous avons participé à la deuxième **Course de caisses de savon**.

Le 8 juin, ce fut une **soirée slam** avec **Mehdi Dix**.

Le 15 juin, on guinche en terrasse sur les grands standards de rock du trio Rusty Monkey.

Le mercredi 21 juin, nous avons fêté ensemble la musique par une **Scène ouverte** sur la terrasse de l'auberge.



Nous attendons votre bonne humeur lors des événements à venir :

Le **dimanche 2 juillet**, à partir de 9 h, la place de la mairie accueillera une zone de gratuité et devant l'annexe un marché de producteurs locaux. À 11 h et à 15 h, concert de swing manouche « Trio du Bourg » à ne pas manquer.

Le **jeudi 13 juillet**, à partir de 21h30, tous au bal avec « Mon cœur bat l'beat » !

Le week-end Casa Matta du **samedi 2 et dimanche 3 septembre** se veut un joyeux moment coloré proposant entre autres, un concert avec le groupe Skatapulte le samedi soir, et le dimanche, des ateliers, de la musique à gogo, un apéro.

Retrouvons-nous !
Partageons !

UN JARDIN PARTAGÉ À COMBOVIN

Depuis maintenant 2 ans, une parcelle communale proche du lagunage a été devenue un jardin partagé. Elle est composée d'une zone commune et de 6 parcelles individuelles d'environ 100 m². Actuellement 3 de ces parcelles sont utilisées. Il nous reste donc **3 parcelles libres** pour les Combovinois qui souhaiteraient y cultiver leur potager.

Dans ce jardin, il nous tient à cœur de développer des **échanges** : graines, plants, connaissances, pratiques... dans le respect de la biodiversité environnante.

Et surtout, nous y cultivons la bonne humeur et la solidarité. Alors, envie de nous rejoindre ?

Contactez-nous ! Aujourd'hui, le jardin est géré par l'association Casa Matta.



CONTACT : casamatta.contact@gmail.com

CHEMIN DES ARTISTES

Pour la 2^{ème} année, Combovin accueillera la manifestation temporaire les **7 et 8 octobre 2023 du Chemin des artistes**.

Les artistes sont déjà sélectionnés et les lieux d'expositions seront l'auberge des 3 ruisseaux et la salle côte blanche à l'école. Moins d'artistes mais une volonté de maintenir un niveau de qualité fidèle à l'état d'esprit de la 1^{ère} édition.

Aussi afin que ces journées se déroulent dans les meilleures

CHEMIN
DES
ARTISTES



conditions pour les exposants et les visiteurs, **l'équipe doit s'étoffer** pour avant, pendant et après la manifestation.

Les personnes motivées à participer à cet événement culturel sont invitées à se rapprocher de la mairie ou des associations comme Casa Mata et l'avenir Combovinois.

Alors à bientôt!

CALENDRIER

Dimanche 2 juillet :

Zone de gratuité - *place de la mairie*
Marché des producteurs - *devant l'annexe*

Jedi 13 juillet : Bal avec «Mon cœur bat l'beat» - *3 Ruisseaux*

SAINTE MARGUERITE

Samedi 22 juillet

à 14h : concours de pétanque en doublette - *devant le cimetière*

à 21h : bal DJ - *devant la salle des fêtes*

Dimanche 23 juillet

10h : pèlerinage et messe à La Chapelle

à 14h : concours de pétanque en triplette et tombola - *devant le cimetière*

à 17h : défilé des chars et fanfare

à 19h30 : repas ravioles

à 21h : bal - *devant la salle des fêtes*

FÊTE DE L'ÉTÉ

Samedi 19 août

à 14h : concours de pétanque en doublette - *devant le cimetière*

à 21h : bal DJ - *devant la salle des fêtes*

Dimanche 20 août

8h30 - 12h : marché des producteurs - *devant la mairie*

à 14h : concours de pétanque en triplette et tombola - *devant le cimetière*

Samedi 2 septembre : concert «Skatapulse» - *Terrasse 3 Ruisseaux*

Dimanche 3 septembre : Atelier musique - *3 Ruisseaux*

Lundi 4 septembre : Rentrée des classes - *RPI*

Vendredi 13 octobre : Soirée de rentrée des Petites mains du RPI - *Salle des fêtes de Châteaudouble*

DÉCHÈTERIE MONTVENDRE

Lundi, mercredi et vendredi :

10h – 12h et 15h – 18h

Mardi et jeudi : 15h – 18h

Samedi : 9h – 17h

COMMUNICATION

• Installez l'application

PANNEAUPOCKET ou consultez

<https://app.panneaupocket.com/>

• Inscrivez-vous sur la liste de diffusion mail Communication Combovin en faisant la demande par mail à communication@commune-combovin.fr

MAIRIE

95 rue du 22 juin 1944 - 26120 COMBOVIN

Tel : 04 75 59 82 71

Mail : mairie@commune-combovin.fr

À compter du 1^{er} juillet, Thomas vous accueille aux horaires d'ouverture :

Lundi et jeudi : 8h00 – 12h00

Mardi et vendredi : 13h30 – 17h00

Afin de vous référencer dans l'adressage, merci aux nouveaux résidents de nous contacter ou de se présenter à la mairie

VALENCE ROMANS AGGLO

1 Place Jacques Brel - 26000 VALENCE

Tel : 04 75 81 30 30

Mail : accueil@valenceromansagglo.fr

www.valenceromansagglo.fr

Rédaction, édition et conception :

Commission communication Combovin